



Foto: Pierre Matgé

Parlement

## Lettre aux nouveaux députés

**Ben Fayot**

Chers élus,  
Vous avez été choisis par le peuple souverain pour le représenter dans une institution qui est de ce fait la première du pays. Certes, vous verrez, au fil de votre expérience, qu'entre le député et le ministre, il y a un monde, car le ministre est reconnu comme le plus puissant partout où se coupent des rubans et se distribuent des postes.

**M**ais que cela ne vous décourage pas. Nous sommes toujours et jusqu'à nouvel ordre en démocratie parlementaire.

Cela signifie d'abord pour le Parlement de ne pas être seulement une caisse enregistreuse de tout ce que dit et propose l'exécutif. Il doit être lui-même une force de proposition, un levier pour faire avancer le pays au service des citoyens.

Pour que cela soit possible, vous devrez veiller à ce que le Parlement garde ses prérogatives. Il ne doit pas hésiter à les réclamer et à s'en servir. Vous-mêmes, vous contribuerez à la prééminence du Parlement en remplissant consciencieusement vos devoirs sans penser sans cesse à votre carrière future.

Cela signifie certes que vous écouterez le peuple qui vous élit.

Mais vous devrez surtout connaître vos dossiers, vous forger votre opinion et la défendre intelligemment par des discours clairs et nets, le plus courts possible et dans une langue châtiée. Pensez aux historiens futurs qui devront décrypter votre pensée cent ans plus tard!

### Des discours clairs et nets

Les parlementaires se doivent d'être des modèles de transparence et de sérieux pour être respectés par les citoyens comme par les autres institutions et organes. Le travail de parlementaire devient de plus en plus complexe. Il ne suffit plus aujourd'hui de s'intéresser au local, au régional et au national, il faut aussi agir au niveau européen et mondial. Les systèmes de gouvernance mis en place par l'État moderne sont d'une grande technicité. Il faut les connaître, en maîtriser pour le moins certains aspects pour ne pas se faire déposséder de son pouvoir par la technocratie publique et privée, voire par des clientèles influentes.

Le Parlement luxembourgeois, comme partout ailleurs, s'est étoffé administrativement au fil des dernières années, de même que les groupes parlementaires. Mais même avec 80 fonctionnaires,

la Chambre reste une petite institution face à l'administration de l'État et à pas mal de lobbies. Beaucoup dépend donc de l'engagement personnel de chaque député, de son esprit critique et de son indépendance.

Dans ce contexte, on discute depuis des décennies d'en finir avec le cumul de certains mandats publics avec celui de député, en particulier du mandat de maire ou d'échevin, pour permettre aux députés de se consacrer pleinement à l'exercice de leur mandat.

C'est une de ces idées qui fleurissent souvent dans le débat public sans que la réflexion soit poussée plus loin. En plaidant pour une disposition anti cumul on oublie que le système électoral est fondé sur la notabilité locale et régionale dans chacune des quatre circonscriptions.

Ce système qui nous vient du 19<sup>e</sup> siècle n'est plus au diapason de notre époque. En 2019, il aura 100 ans. Les cinq ans à venir devront être mis à profit pour le changer. Si on veut des députés qui mettent toute leur énergie dans l'exercice de leur fonction parlementaire, il faut un système qui fasse ressortir les choix politiques au plan national plutôt que des notabilités régionales.

Vous savez sans doute que les institutions sont essentielles pour la pérennité et la force d'un État. Chaque fois que l'on y touche, le

Parlement doit bien réfléchir aux conséquences pour l'ensemble du système. L'air du temps apporte pas mal d'idées. Ainsi, celle d'étendre le droit de vote aux jeunes de 16 ans, et aux résidents non luxembourgeois.

Ou encore la demande de multiplier le recours au référendum ou au droit populaire d'initiative législative. Certains veulent ajouter des corps intermédiaires, ou accorder plus de pouvoirs à ceux qui existent déjà. Certains organes revendiquent une autonomie de plus en plus étendue et refusent le contrôle parlementaire, p.ex. dans la foulée de certaines exigences européennes de soustraire des organes au pouvoir politique.

### Le lieu du débat public cohérent et continu

Ces demandes, pour légitimes qu'elles soient parfois, vont avoir de profondes implications sur le cadre institutionnel. Ainsi, transférer la décision sur la réforme constitutionnelle au référendum signifie déposséder le Parlement d'une part essentielle de son pouvoir. Car c'est le Parlement qui a l'initiative et des procédures spécifiques en matière de décision en la matière. C'est le seul domaine où le Parlement agit seul, en dehors du jeu normal entre majorité

et opposition qui régit le pouvoir exécutif.

Le moins qu'on puisse demander à de nouveaux députés, c'est de réfléchir sérieusement aux implications de toutes ces intentions louables pour la première institution du pays. Celle-ci ne peut certes se figer, mais elle doit avancer à bon escient.

Je m'étonne qu'on demande sans cesse un grand débat public sur la réforme de notre Constitution alors que les travaux ont lieu depuis deux législatures, que de nombreux textes sont disponibles publiquement dont les procès-verbaux de la commission parlementaire compétente, l'avis étoffé du Conseil d'État et d'innombrables prises de position reçues par le Parlement. Qui les a lus, ces textes, qui y a répondu? Rares et d'autant plus méritoires sont ceux qui s'y sont impliqués. La Chambre doit rester le lieu par excellence du débat public cohérent et continu, et elle peut même le porter hors de ses murs, comme elle l'a prouvé lors du référendum du 10 juillet 2005.

Voilà quelques défis qui vous attendent dans les années à venir. Je vous souhaite beaucoup d'ouverture d'esprit, de tolérance et de fermeté dans vos opinions. Résistez aux populismes en tout genre, méfiez-vous des „yaka“ et des fausses bonnes idées qui sont légion en politique. Bref, tâchez d'être de bons élus!